



### Etat des lieux de la filière « bovins lait » à Mayotte

Les statistiques disponibles sur l'élevage bovin à Mayotte, et en particulier sur la gestion du cheptel laitier, sont éparpillées, souvent anciennes et reflètent mal la situation actuelle de la filière laitière locale et des élevages concernés.

Les objectifs de cette étude, réalisée en mai 2018 sur un panel de 43 éleveurs, étaient de mieux connaître les modes de conduite des troupeaux, d'établir les bilans en charges et produits et de déterminer en particulier les critères de rentabilité de l'atelier « lait » des exploitations. Ceci permettra une estimation plus pertinente de la production et une meilleure appréhension des évolutions en cours et à venir de la filière.

#### Modes de conduite des cheptels

L'effectif moyen du troupeau est de 17 bovins par éleveur, les élevages étant situés dans 75% des cas dans des zones qui ne sont accessibles qu'à pied et qui nécessitent plus d'une heure de marche. Si le démarrage dans l'activité d'élevage s'est fait la plupart du temps avec 1 ou 2 zébus, les éleveurs enquêtés ont aujourd'hui plus de 50% de leurs animaux qui sont des « croisés » ou des animaux de race exotique (2% de montbéliards purs, et arrivage actuel de « brunes des alpes » et très bientôt de « jersiaises »)

En matière de conduite de la reproduction, la monte naturelle libre ou contrôlée est pratiquée par 93 % des éleveurs ; l'insémination artificielle est toutefois également utilisée par 45% d'entre eux.

40% des éleveurs pratiquent encore la traditionnelle « gestion au piquet », associée ou non à l'usage de « l'enclos avec affouragement sur place » (74% des élevages). 44% des exploitants n'ont aucun équipement d'élevage. L'affouragement se fait à 86% de manière dominante par la cueillette des plantes fourragères dans la nature et notamment de l'avocat marron (*Litsea glutinosa*). Seuls 6 éleveurs sur 38 ont plus d'un hectare



Enclos et affouragement du bétail – photo Lucie Morin DAAF Mayotte.

de production fourragère (banane fourragère, canne fourragère ou *Bracharia sp.*)

**Le travail d'alimentation en fourrages et eau prend 55 +/- 23 min par jour et par animal adulte** La complémentarité systématique par de la provende (aliments du bétail à base de maïs et soja) concerne 63 % des éleveurs enquêtés (aliment fourni par l'usine Ekwali).

#### Analyse des entrées et sorties d'animaux

L'âge de première mise-bas est en général de 3 ans et l'intervalle entre vêlage de 13 mois. Les vaches les plus âgées ont en moyenne 13 ans, mais on rencontre des vaches de 25 ans. Cette longue durée de vie des vaches conduit à un nombre de mise-bas par vache de l'ordre de 10.

28% seulement des éleveurs investissent dans de l'achat d'animaux extérieurs, très souvent limité à une seule bête, soit un taureau soit une génisse croisée pour améliorer les performances du troupeau, en particulier pour le lait.

Trois types de sorties d'animaux sont observés :

**Le vol : c'est un fléau car sur un an, 2,7 % des animaux des troupeaux ont été volés** et 23% des éleveurs ont été confrontés au problème.

**Les mortalités en élevage ne sont pas rares : annuellement 13.8% des effectifs bovins et 86% des éleveurs**

**sont concernés.** 40% des décès sont dus à des accidents (chutes dans des bâtiments mal conçus, etc) - 38 % sont liés à des maladies (sont citées : boiterie, grippe, mammite et parasitoses en zones humides) -

**13.5 % mettent en cause les chiens errants**, obligeant les éleveurs à construire des abris et enclos, car une vache

au piquet a toute chance de voir son veau se faire dévorer par une horde de chiens, si elle est laissée la nuit sans surveillance.

**La vente d'animaux pour abattage ou élevage par une tierce personne représente annuellement 15,4% du cheptel** (respectivement 12.5 et 2.9%), à peine plus que les mortalités. Les prix varient de 1.800 à 3.100 € pour une bête adulte, avec des ventes à plus de 6.000 voire 7.000 € pour des vaches laitières ou des mâles reproducteurs.

#### La production et la commercialisation du lait

La traite du lait, qui dure 15 à 20 minutes par vache, est déclarée comme une activité dominante pour 63% du cheptel enquêté et concerne essentiellement des races « exotiques et croisées ». Dans ce cas, elle est régulière à raison de 8 à 10 traites par semaine.

Quand la traite est pratiquée de manière occasionnelle, c'est 2 à 3 fois seulement par semaine ; cela concerne majoritairement la race zébu, dont les mères sont le reste du temps tétées par les veaux.

Sur 30 éleveurs déclarant traire, une seule exploitation est équipée d'une machine à traire. La production moyenne est de 15 l/jour pour les races exotiques, 8 pour une « croisée » et 2 à 3 l/jour pour une race « zébu ».

En prenant en compte la fréquence de traite, **la production annuelle est estimée à 460 litres pour un zébu, 2400 litres pour une croisée, 3400 litres pour une race exotique.**

En matière de commercialisation du lait, les pratiques courantes sont les suivantes : 35% (généralement les petits producteurs) vendent en direct en frais - 65% des producteurs conditionnent en bouteilles plastiques et congèlent, pour pouvoir vendre le lait en saison des Manzaraka (mariages). Le lait est vendu entre 3.5 et 4 € le litre (3.8 €/l en moyenne).

### Analyse économique de la filière

L'analyse économique est basée sur une typologie des éleveurs (issu de la bibliographie) en 3 catégories : T1 : Éleveurs « professionnels » / T2 : Éleveurs traditionnels (« propriétaires d'animaux ») / T3 : Éleveurs en transition (catégorie intermédiaire).

### Les charges d'élevage et de traite

Le premier poste de dépense est la main d'œuvre (MO) déclarée comme d'origine familiale à 79%. Cette dernière a été comptabilisée au tarif du SMIG mahorais (7.46 € brut de l'heure) ; s'y ajoute le travail salarié (bouvier), au tarif informel de 300 €/mois.

Chez les traditionnels, le coût annuel de main d'œuvre par animal adulte est de 1100 € de travail familial et 187 € de travail salarié. Ceux-ci partagent avec le type « en transition » le même effectif en cheptel (8 têtes adultes dont 3 vaches à traire) et les mêmes difficultés (temps passé à collecter le fourrage par « cueillette »).

Par contre, le type « transitoire » passe plus de temps à la traite, car les vaches sont de races croisées, traites tous les jours à la différence de celles des élevages « traditionnels ». En conséquence, il faut 2.720 € de MO familiale + 212 € de MO salariée par animal adulte.

Le type « professionnel » possède plus de bêtes (20 adultes dont 10 laitières), conduites en production de lait sur le même mode que chez les « transitoires ». Le coût en MO est dans ce cas de 740€ de travail familial + 556 € de travail salarié par animal adulte, car l'affouragement est plus simple avec la mise en place de parcelles fourragères (sur en moyenne plus d'un hectare, soit 3 fois plus que dans le type traditionnel) et il est nécessaire d'avoir recours à des salariés

Les préoccupations principales des éleveurs portent d'abord sur le manque de disponibilité en fourrages. Outre l'eau, l'électricité et le manque de voies d'accès, la diversification des races et une meilleure protection contre les vols et les mortalités

compte tenu de la taille du troupeau.

Les frais de pro-vende (aliments concentrés) et d'insémination sont d'à peine 60 € par animal en élevage

« traditionnel », contre 360 à 700 € par animal dans les autres types.

Les frais sanitaires sont de l'ordre de 30 à 50 € par animal adulte et l'amortissement des bâtiments et équipements

de l'ordre de 63€ par animal, alors que ces charges sont quasi-nulles en élevage « traditionnel ».

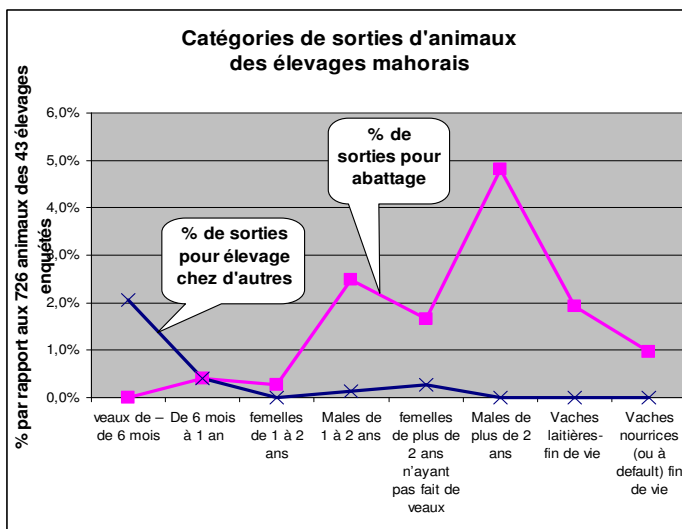
### Les produits en viande et lait

La vente d'animaux représente une rentrée moyenne de 580 € rapportée à l'animal adulte dans l'élevage.

C'est le lait qui rapporte le plus, mais avec de grandes différences selon les types d'élevages. Le type « traditionnel » dégage en revenu laitier à peine 1.400 € par vache à traire, contre environ 10.000 € par vache laitière dans les 2 autres types. Ceci s'explique par le fait que les « traditionnels » ne traitent que quand les événements le justifient (pour un mariage ou une commande de voisins) et ne comptent pas sur cela pour dégager un vrai revenu.

### Quel revenu au final ?

Si on calcule le revenu net (MO familial incluse dans les charges et auto-consommation comptée en produit), le type « traditionnel » dégage un revenu négatif, contre un revenu net positif de



3.700 à 3.800 € par bovin adulte pour les types « professionnel » et « transitoire ». Il apparaît donc nettement que pour les « traditionnels », l'élevage bovin est un placement d'épargne plus qu'une source de revenu.

Si on réintègre la MO familiale dans le revenu (ce qui peut paraître logique) et en enlevant l'autoconsommation (qui ne donne pas lieu à un revenu monétaire), le revenu est légèrement positif pour un éleveur traditionnel (300 € par animal adulte élevé), de 3.700 par animal pour un éleveur professionnel et 5800 € pour un éleveur « transitoire », qui déclare utiliser essentiellement de la MO familiale.

Au final on observe les écarts de revenus suivants entre les différents types d'exploitation : **75.000 € pour les exploitations « professionnelles » (20 adultes en moyenne par troupeau) – 45.000 € pour les exploitations en transition (7 à 8 adultes par troupeau) – et 2.400 € pour les exploitations traditionnelles (8 têtes adultes/élevage).**

Analyse globale des charges, produits, bénéfices par type d'élevages - rapporté par animal adulte dans l'élevage en €					Revenu (produits - charges)	
TYPOLOGIE 1 2 3	Coût total	Coût total sans les coûts internes (MO familial)	Produits complet avec auto-consommation	Produits complet sans auto-consommation	net (MO familiale incluse en charges et autoconso en produits)	Externe (Avec MO familiale en revenu, sans l'auto-consommation)
1 - professionnels - 20 têtes adultes/élevage - 8 élevages	1 781	1 042	5 465	4 797	3 684	3 755
2 - traditionnels - 8 têtes adultes/élevage - 15 élevages	1 385	294	730	595	-655	301
3 - en transition - 7 à 8 têtes adultes/élevage - 7 élevages	3 840	1 120	7 660	6 984	3 819	5 864
Tout type d'élevage laitier	2 064	686	3 610	3 207	1 546	2 520

accidentelles sont aussi citées.

Enfin, à la question sur la place de la consommation de lait lors des mariages traditionnels, il a été parfois répondu ceci : « 300 l de lait pour 400 invités induit 12.000 € de cadeaux pour la mariée, et l'abattage de zébus en

plus » ou « le lait, c'est 10% du chiffre d'affaires estimé d'une manzaraka » ...

C'est dire la place que prend la production et la consommation de lait local dans la culture mahoraise, au-delà du simple aspect économique.

## Ce mois de mai, le prix du kanga a augmenté. Il reste néanmoins légèrement en dessous de celui de deux dernières années à la même période.

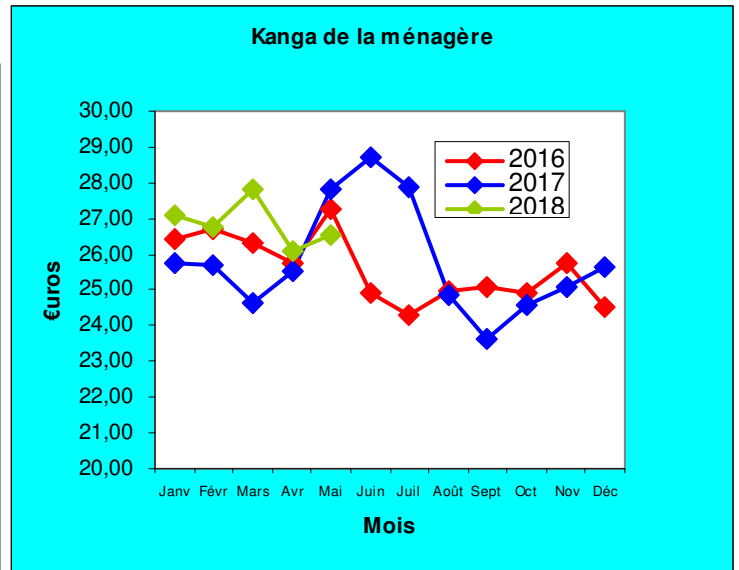
**Fruits :** Une faible augmentation des prix est constatée (+ 7% environ), sur l'ananas, la banane dessert et l'orange. Par contre, le prix du coco sec et celui de la papaye solo ont baissé d'environ 5%.

**Légumes :** Une légère hausse de prix est constatée sur les produits les plus consommés en cette période de Ramadan (banane verte, manioc, salade et tomate). En revanche, le prix du concombre et des brèdes sont en légère baisse d'environ 5%. A noter que le fruit à pain a disparu des marchés et GMS, ce mois-ci.

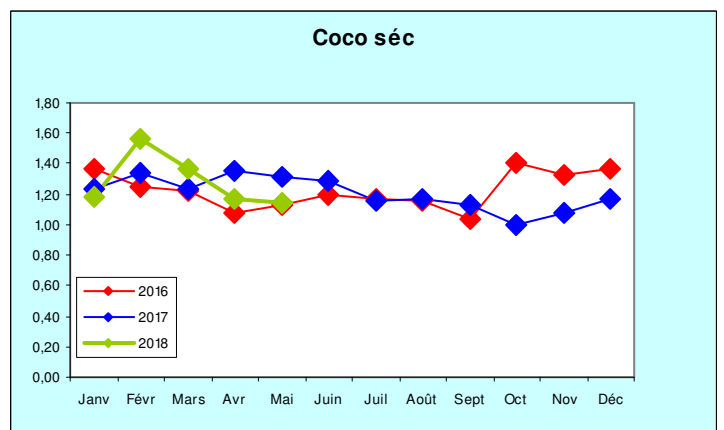
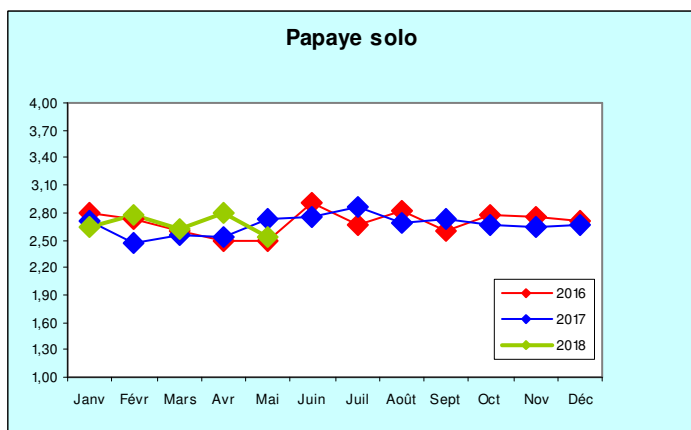
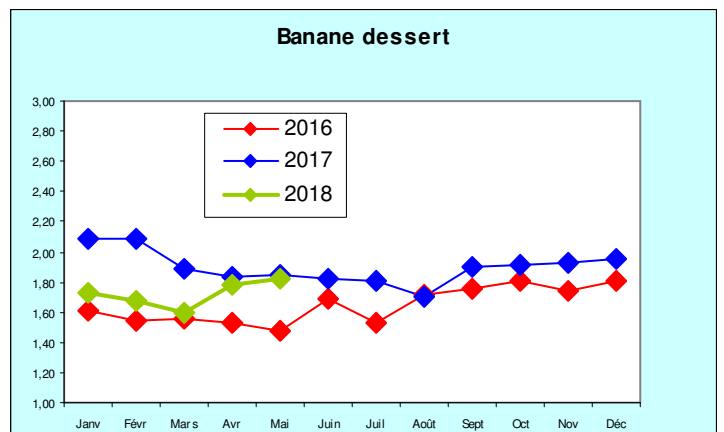
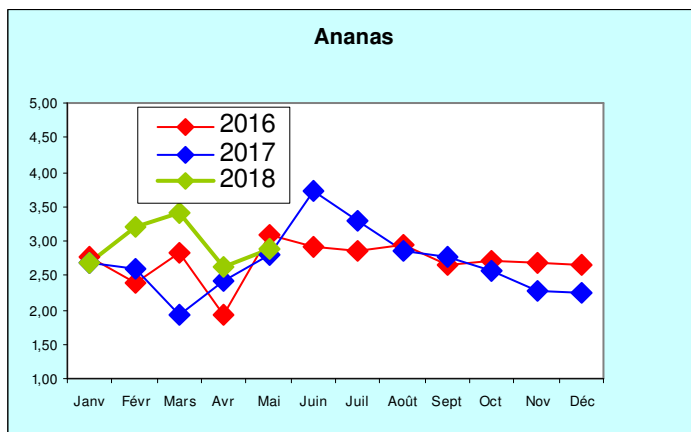
**Condiments et produits transformés :** Le piment, produit qui disparaît petit à petit sur les marchés, voit son prix s'accroître, tandis que le jus de citron s'y installe de plus en plus et voit son prix baisser d'environ 10%.

### Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

<b>FRUITS</b> (2 kg)		<b>LEGUMES</b> (7 kg)	• Tomate = 600 g
• Ananas = 400 g	• Banane dessert = 400 g	• Aubergine = 400 g	<b>CONDIMENTS</b> (1 kg)
• Cocos = 400 g	• Papaye = 400 g	• Manioc = 1,5 kg	• Ail = 100 g
• Orange = 400 g		• Fruit à pain = 200 g	• Oignon = 200 g
		• Salade = 500 g	• Piment = 200 g
			• Purée de piment = 200 g
			• Achards = 200 g
			• Jus de citron = 100 g

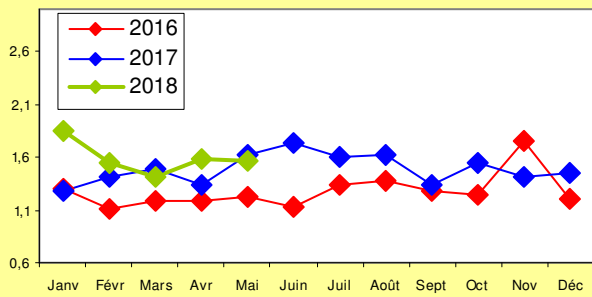


### Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

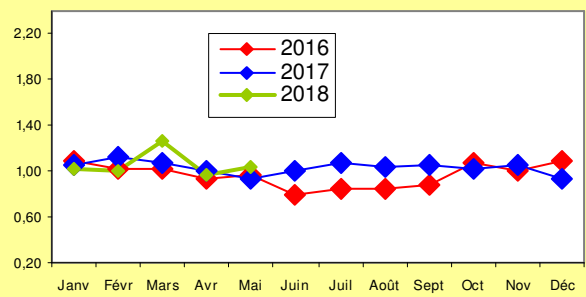


## Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

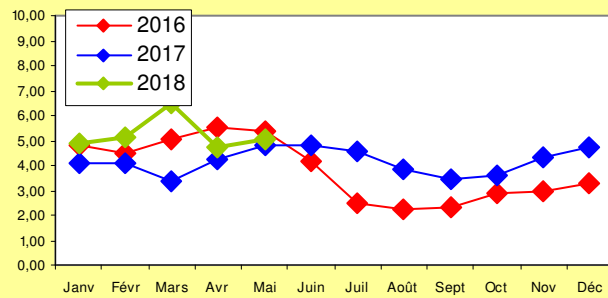
### Banane verte



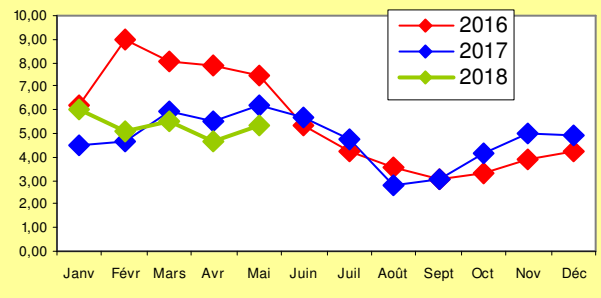
### Manioc (racines)



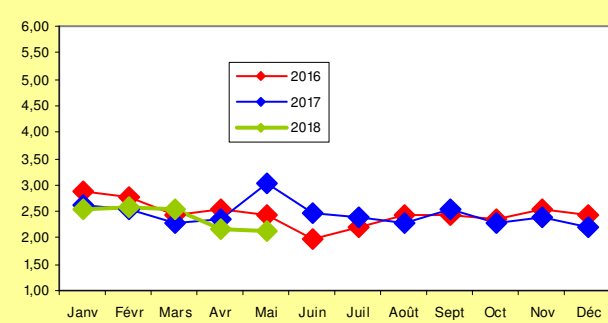
### Tomate



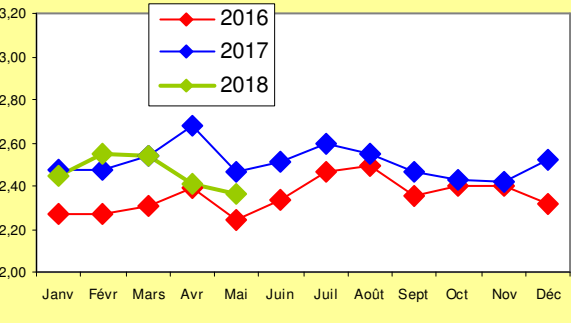
### Salade



### Brèdes morelles

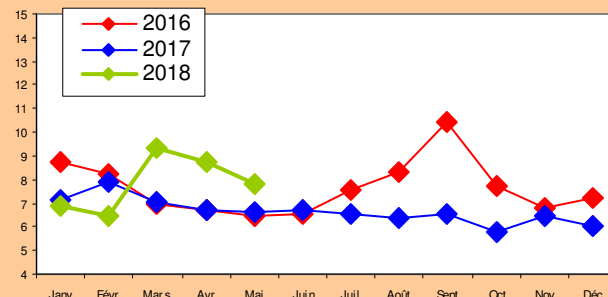


### Concombre

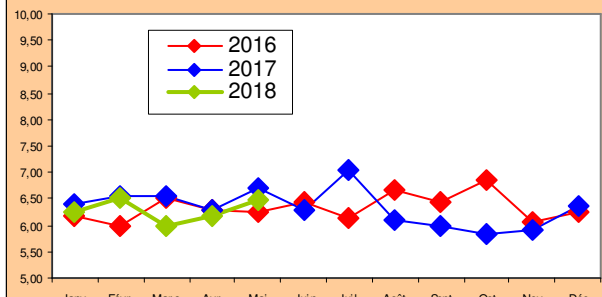


## Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

### Jus de citron



### Purée piment



**Agreste**



PREFET  
DE MAYOTTE

**Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Service d'Information Statistique et Économique  
BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE  
Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31  
Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr  
Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication :  
Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE  
Dominique Didot et Dhinou Yves  
Impression : SISE